

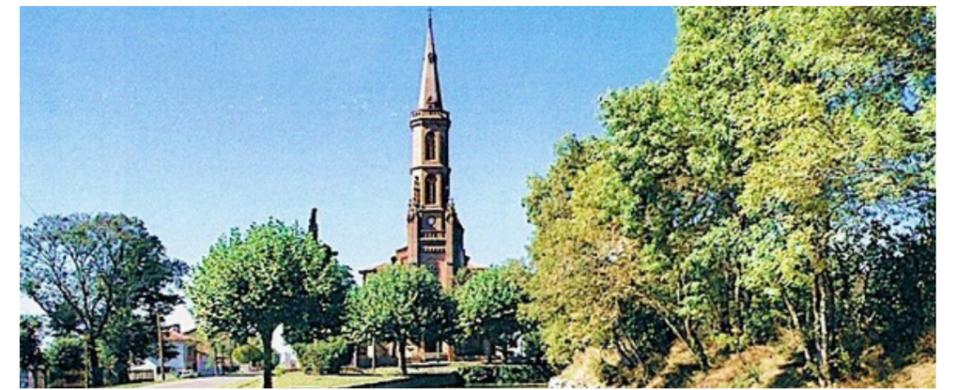
AYEZ LE BON REFLEXE

Installez PanneauPocket gratuitement, version 2022. Téléchargez, si ce n'est déjà fait, sur votre smartphone à l'adresse suivante : panneaupocket.com ou via «PlayStore» ou via «AppStore» ou AppGallery sur votre téléphone ou votre tablette

PanneauPocket est le système d'alerte et d'information utilisé par notre Mairie. Exemple : coupures d'électricité, d'eau ; situation sanitaire ; alerte en cas de situation de crise, mais aussi pour les manifestations.

Téléchargement Gratuit. Installation Gratuite.

En temps réel, accédez à l'information municipale, de notre commune/mairie 24h/24 et 7/7 jours, sans aucune publicité intempestive.



Le journal de SAINT-THOMAS

EDITO DU MAIRE

Nous sommes dans une grande période de sinistrose, les conflits mondiaux avec l'escorte de dommages collatéraux, surtout pour les populations concernées. Sinistrose ; économiquement, « atmosphériquement », mais aussi relationnellement parlant.

Malgré cela il faut continuer à aller de l'avant Comme vous aurez pu le constater, les travaux avancent ;

- Le parcours socio éducatif faisant le lien entre le cœur du village et le lac avec son aménagement
- La mise en valeur du bâtiment le plus culminant, l'église, en procédant à l'éclairage du clocher.

Et oui, ce projet qui datait déjà du précédent mandat n'a pu voir le jour que sur l'année 2022, au moment où nous devons penser à des restrictions pour faire des économies plutôt qu'embellir notre patrimoine. La programmation de cet éclairage comme de l'éclairage public, est activée. Aussi, tous les points lumineux de la commune seront éteints de minuit à 6h du matin.

- La révision du plan local d'urbanisme, PLU, sujet détaillé plus loin.
- Un projet relatif à l'hébergement des personnes vulnérables, comme les Séniors.
- En matière de travaux sur l'année, la continuité de l'embellissement du village, avec des aménagements sécuritaires particulièrement au centre du village.
- L'entretien de nos routes communales, avec des aménagements permettant des accès sécurisés.
- L'isolation de plusieurs bâtiments communaux avec la révision des chauffages utilisés jusque-là.

Soyez assurés de mon engagement communal pour améliorer ou du moins maintenir votre confort de vie à Saint Thomas. Etre le maire de toutes et de tous, et travailler encore et encore dans un souci d'apaisement. Continuer à croire que nous pouvons bien vivre à Saint Thomas, en communiquant positivement dans la sérénité et la quiétude mais aussi dans le partage et la joie de vivre ensemble.

Restant à votre écoute, pour construire ensemble, avec toutes les idées qui peuvent émerger aussi de vous; voilà mes engagements.

Je vous souhaite d'agréables fêtes de fin d'année...

Bien à vous



Nous recherchons des photos ou des documents relatifs à l'histoire de Saint Thomas.

Nous vous remercions de vous mettre en contact avec la mairie afin de faire des copies du document que vous possédez.



Quelques mots de ce journal se sont perdus... Retrouvez les !

| | | | | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| A | U | A | Z | P | K | U | E | G | G | L | H | U | W |
| H | W | C | V | D | A | X | M | H | C | J | H | V | B |
| E | D | I | F | I | C | E | I | J | S | L | Y | U | O |
| F | J | P | A | R | C | O | U | R | S | L | M | U | K |
| M | Y | N | N | A | I | S | S | A | N | C | E | C | Y |
| E | N | E | R | G | I | E | O | Z | K | T | M | A | R |
| C | O | N | C | E | R | T | T | U | O | M | D | K | J |
| X | K | Q | F | I | S | S | U | R | E | P | G | G | Y |
| R | P | K | A | M | É | N | A | G | E | M | E | N | T |
| B | R | Q | T | N | I | S | J | S | Z | P | Z | A | N |
| C | A | B | I | B | L | I | O | T | H | E | Q | U | E |
| W | B | Z | S | L | C | U | L | T | U | R | E | R | W |
| G | W | L | U | V | X | K | Y | N | G | Z | C | K | Y |
| B | V | I | G | N | E | T | T | E | D | W | G | T | T |

Bibliothèque
Aménagement
Concert
Culture
Edifice
Energie
Fissure
Naissance
Parcours
Vignette

RENTRÉE SCOLAIRE À SAINT THOMAS



Enfin sans masque ni conditions sanitaires restrictives !

Une rentrée scolaire 2022 sous un beau ciel bleu, imprégnée de liberté.

Les deux classes ont été repeintes durant l'été par l'agent de la commune.

Des couleurs fraîches et pastels pour donner un engouement supplémentaire et une meilleure concentration.

Pour 45 élèves au total dont 14 sont issus de la commune de Saint Thomas, les autres élèves venant des autres communes du regroupement pédagogique.

Pour l'instant, pas de risque de fermeture de classe par rapport aux effectifs et c'est valable sur tout le RPI.

C'est l'occasion aussi pour souligner l'intervention des élèves de l'école de Saint Thomas, accompagné de l'enseignante, Marie Felizat, qui participent à la commémoration de la victoire du 8 mai 1945, en préparant avec ses élèves des chants commémoratifs. Cette année, ils ont entonné le chant des partisans, après avoir lu à tour de rôle le message officiel du ministère des armées.

L'émotion était à son comble quand ils ont chanté la chanson de Jean Ferrat "Nuit et brouillard".

« Rien à rajouter » dit Monsieur le Maire, si ce n'est que le devoir de mémoire est bien conservé, puis il a lancé les applaudissements pour remercier ces jeunes, qu'il a invité à venir prendre une collation et quelques friandises à la mairie après la commémoration.

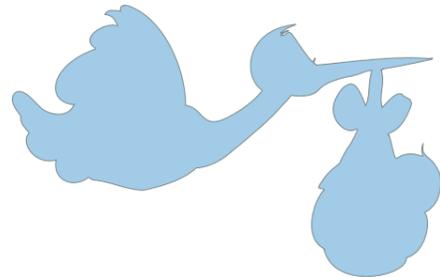
ENFANTS NÉS SUR LA COMMUNE DE NOVEMBRE 2021 À NOVEMBRE 2022

Au début de ce mandat il a été voté en délibération, une prime à la naissance.

Nous sommes heureux en effet, de constater, un nombre de naissances croissant depuis quelques temps, et ce sans pour autant se fier aux sondages INSEE.

Ainsi, nous accueillons sur notre commune, 7 nouvelles naissances.

Courage pour les nuits agitées mais toute plaisanterie à part, nous souhaitons la bienvenue à nos nouveaux habitants qui vont venir remplir nos classes pour éviter la fermeture de nos écoles du RPI.



CABINE A LIVRES

Plaisir de lire !

Le don d'une ancienne cabine téléphonique a permis après un aménagement par l'agent de la commune de centraliser des livres à partager.

Elle a été installée devant la mairie.

L'objectif étant de valoriser le recyclage et de créer un lien entre nous tous.

Comment cela fonctionne ?

Vous déposez vos livres dans la cabine qui est en libre service pour en faire profiter d'autres lecteurs. Vous pouvez en prendre mais aussi en déposer de nouveaux.



LA BIBLIOTHEQUE

La bibliothèque de Saint-Thomas offre quelques nouveautés dans ses rayons visant cette fois surtout un lectorat jeune et amateur de bandes dessinées. S'ajoutent au stock de la bibliothèque les tomes 3 et 4 de « 109 Rue Des Soupis » de Mr. Tan (2021 et 2022). Tome 1 et 2 sont aussi disponibles. L'histoire tourne autour du jeune Elliot et sa vie hors norme. Ses parents brillent par leur absence dû à une vie professionnelle chargée comme avocats. Mais Elliot se retrouve une famille de cœur dans les fantômes qui hantent la maison familiale. Dans « Les sorcières de Brooklyn » de Sophie Escabasse (2022) l'orpheline Effie se voit forcée d'aller vivre chez sa vieille tante Sélimène, demi-sœur aînée de plus de 20 ans de sa mère, et de l'amie de celle-ci, Carlotta. Après un début houleux, on découvre les liens qui unissent la jeune fille avec les deux « herboristes » hors d'âge selon Effie.

Les deux autres nouveautés rentrent dans le genre littéraire du « road trip », deux personnes dans les histoires suivantes partent en virée et le voyage s'avère bénéfique et même salutaire pour la vie d'un d'entre eux.

Alexandre Clérisse est l'auteur de « Trompe la mort » (2022 pour le nouveau format qui se trouve dans la bibliothèque de Saint-Thomas, première édition 2009).

Un grand-père morose et taciturne se réconcilie avec son passé surtout, mais en même temps avec sa petite-fille trop écolo à son goût.

« Les filles montent pas si haut d'habitude » est le joli titre de l'histoire que nous raconte Alice Butaud, parue en 2021 dans l'édition Gallimard Jeunesse. François Ravard y ajoute des beaux dessins. C'est l'histoire de Timoti, porteur d'un nom de shampooing et de Diana.

Tout les oppose et les unit en même temps. Elle hyper active, exclue de l'école, lui trop timide, pas apte à suivre l'enseignement scolaire, comme quoi on a du temps à se balader.

Tout est bien qui finit bien.

Découvrez ces livres magiques et brillants neufs!



CONCERTS POUR PETITES ET GRANDES OREILLES A SAINT THOMAS !

Soucieux de créer une culture de proximité au sein de notre village, les élus souhaitent accueillir régulièrement des musiciens au sein de notre église ou de notre chapelle. Les 5 août et 22 octobre derniers, nous avons eu le plaisir d'assister à des duos au programme de styles variés et accessibles. Ces concerts d'une heure, à l'entrée libre, sont à partager entre amis et/ou en famille. Des soirées musicales à consommer sans modération! Alors n'hésitez pas à venir découvrir, rencontrer et échanger lors d'une prochaine programmation !



JOURNEE "CULTURE ET VOUS"

Dimanche 3 juillet,
Nous avons commencé la journée par une randonnée citoyenne; 31 kg de déchets ramassés : bravo et merci !

A midi un apéritif bien mérité a été offert par la mairie, suivi d'un repas partagé à l'ombre du barnum.



L'après-midi était festive avec un forum des associations où certaines d'entre elles nous ont fait le plaisir de démonstrations.



Par ailleurs, un atelier poterie était animé pour petits et grands.

Nous remercions toutes les personnes ayant contribué au déroulement de cette si belle journée.

HALLOWEEN



La soirée du 31 octobre a été effrayante avec un cortège de petits monstres dans le centre bourg, suivi d'une super animation menée par des administrés de la commune.
Merci à tous pour votre participation

L'AMICALE DES AINES - BRAGAYRAC - EMPEAUX - SAINT THOMAS



Le club se réunit tous les 15 jours, le vendredi pour des activités telles que : loto, belote, goûter , fêtes d'anniversaires, etc.

Cette année, l'amicale s'est rendue :

- au Vernet pour un spectacle cabaret en Juin
- à la fête de l'amitié à Samatan en septembre
- à la visite de l'Abbaye de Boulaur
- à la visite musée Paysan de Simorre

L'amicale s'est également réunie le 25 novembre pour l'assemblée générale.

L'amicale appelle à de nouveaux adhérents et des volontaires.

LES RETROUVAILLES

Le dimanche 20 novembre, nos aînés ont été conviés à assister au traditionnel repas offert par la municipalité.

Une journée qui, parsemée de retrouvailles et d'échanges de souvenirs, est appréciée de tous. Pas moins de 70 personnes étaient réunies autour d'un copieux menu.

Nos aînés ont partagé ce moment de convivialité, avant de terminer par la coupette de champagne offerte par le maire en ayant hâte de se retrouver l'année prochaine.



INITIER DES ACTIONS EN FAVEUR DE LA MAÎTRISE DES CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE



Il a été voté au cours du dernier Conseil Municipal l'extinction nocturne partielle de l'éclairage public sur les secteurs communaux pour une réduction de la facture de consommation d'électricité mais également, la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

Le Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Garonne a été saisi pour mettre en place une horloge procédant à l'interruption de l'éclairage public de minuit à 6h du matin.

La mise en œuvre effective de cette interruption de l'éclairage public a pris effet dernièrement.

MISE EN VALEUR DE NOTRE BEL ÉDIFICE

Les travaux relatifs à une nouvelle disposition de l'éclairage extérieur de l'église se sont terminés fin juillet. En plus d'une meilleure mise en valeur de l'édifice, il s'agissait aussi d'utiliser les dernières technologies en matière d'économie d'énergie via du matériel à LED.

L'allumage s'effectue en parallèle de l'éclairage public d'où une plage horaire actuelle allant de 21h à 1h le lendemain, qui va prochainement être réduite de 21h à minuit.



IMPACT SECHERESSE



Si dernièrement suite à la sécheresse estivale, vous avez constaté l'apparition de fissures sur les murs de votre maison, vous pouvez encore enregistrer un dossier en mairie en complément de la déclaration de sinistre faite auprès de votre assurance dès lors que vous avez souscrit un contrat « MULTIRISQUES HABITATION ». Il pourra contribuer à une « reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle » pour notre commune.

Nous ne maîtrisons pas la décision au niveau local car elle est prise uniquement par les instances supérieures; il s'agit d'un arrêté interministériel avec publication au Journal Officiel.

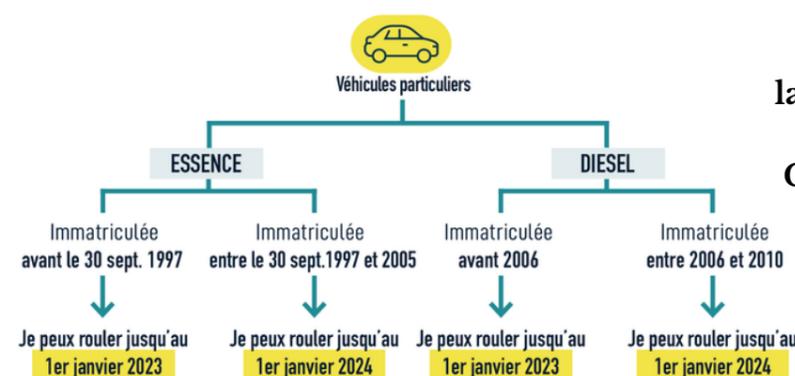
Néanmoins, le nombre de dossiers déposés ne peut que favoriser une réponse positive à notre demande, d'où l'intérêt de nous en informer. Ensuite, la mairie les regroupe puis formule une requête auprès de la Préfecture. Si vous faites partie des administrés impactés, vous trouverez un modèle de courrier à nous adresser sur notre site internet : <https://www.saint-thomas-31.fr/impact-secheresse.html>

Nous rappelons que pour un phénomène de fissures lié à un mouvement de terrain, la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle n'intervient pas dans l'année en cours. Ce n'est que la suivante, qu'une décision favorable est susceptible d'être prise. Ainsi, pour des constats de l'été 2022, ce ne sera qu'en 2023 qu'un avis positif serait éventuellement publié.

LA VIGNETTE CRIT'AIR (CERTIFICAT QUALITÉ DE L'AIR) EN VIGUEUR DANS LA HAUTE-GARONNE

Objectif : lutter contre la pollution issue des transports routiers.

Par arrêté interministériel du 7 avril 2016, les départements ont pris des dispositifs relatifs au déclenchement des procédures préfectorales en cas d'épisodes de pollution de l'air ambiant, en mettant en place la circulation différenciée dans le secteur du transport routier.



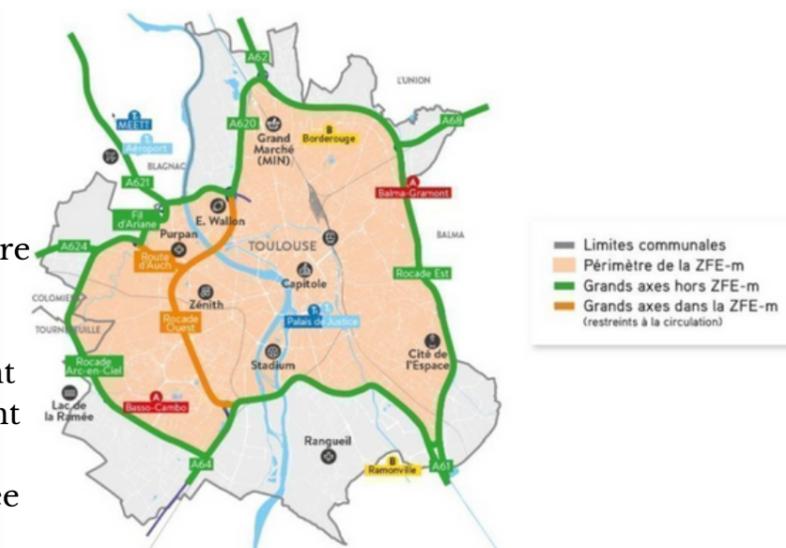
Dans le secteur de Toulouse la vignette est obligatoire depuis le 1er mars 2022.

C'est la conséquence de la mise en place de la zone à faible émission.

En cas d'infraction les conducteurs s'exposent à une amende forfaitaire de 68 €.

Quel périmètre pour la ZFE ?

La Zone à Faibles Emissions (ZFE) englobe tout Toulouse à l'intérieur de la rocade + une petite partie de Colomiers et Tournefeuille, soit un périmètre de 72 km².



Les adaptations ne s'appliquent pas sur ces axes mais seulement à l'intérieur de la zone. Par exemple, la rocade Ouest située dans la zone est soumise à la restriction de circulation de la ZFE.

Comment Obtenir la vignette :

Je renseigne sur le site : certificat-air.gouv.fr



LES TRAVAUX



Radars pédagogiques

Inciter les usagers à adapter leur comportement.

Les radars pédagogiques affichent la vitesse des véhicules. Ce dispositif vise à inciter les usagers en infraction à modifier leur comportement sans les verbaliser.

Objectif : sensibiliser l'ensemble des conducteurs à se rendre compte de la vitesse à laquelle ils abordent nos agglomérations. Ainsi, vous allez constater l'implantation de quatre nouveaux radars sur les axes principaux :

- Route de Bragayrac,
- Route d'Empeaux
- Route de Sainte- Foy
- Route de Saiguède



Ecole

Les deux classes ont été repeintes en régie durant les vacances d'été. Réparation d'un climatiseur.



Mairie

Dans un désir de mémoire, nous avons sollicité une photographe du village qui a retravaillé les photos existantes en reprenant le lieu des prises de photo avant et après.

Coline Fauconnier a dû s'appropriier l'environnement qui a bien évolué en matière de végétation...



Toujours dans un souci d'économie d'énergie, les plafonniers de la mairie ont été changés en faveur de leds.



Boulodrome

Une longrine a été coulée sous la partie latérale du bâtiment pour consolider les fondations.

Circuit socio-éducatif

Installation des agrès et de bancs, qui donnent une attractivité supplémentaire au parcours. Des poubelles et un cani-crottes sont également installés pour maintenir ce lieu propre.

Ce circuit qui relie le village au lac reçoit de plus en plus de visiteurs.



LES TRAVAUX



Voirie communale

La compétence voirie appartient à l'Agglo Muretain, mais sur notre demande nous commanditons les travaux. Notre volonté est de maintenir nos routes en état. Force est de constater que nos routes communales bénéficient toujours d'un programme d'entretien très important, tant sur les chaussées roulantes que sur nos fossés et talus.



Elagage

Nous avons dû intervenir à plusieurs reprises et en urgence, en régie ou avec un prestataire pour les arbres les plus difficiles d'accès, afin d'éviter soit la chute d'arbre sur la chaussée soit la rupture des câbles électriques ou de téléphones.

Le manque d'entretien par les riverains ou les propriétaires des arbres, nous obligent trop souvent à intervenir, en urgence, sur le budget de notre commune.

Chapelle

Des travaux de finitions ont enfin permis la réouverture au public de ce bâtiment dédié au culte. Pour se faire, le sol a été débarrassé de briques foraines. Ces briques ont été déposées une à une par notre agent, en régie et aidé par quelques élus. Il a été mis en œuvre un béton coloré. Toutes les fissures ont été reprises par un plâtrier.

Ainsi, notre chapelle a accueilli en septembre dernier un magnifique concert lyrique.

NOTA : les briques foraines de la dépose du sol sont mises à la vente. Si vous êtes intéressé, veuillez le signaler en mairie.



Eglise

Mise en lumière du clocher. Etanchéité sur certaines parties du toit.



Ordures ménagères

Déplacement d'un emplacement OM pour sécuriser un croisement, (chemin du Pécaïl/RD 58)



La commune de Saint-Thomas vient d'engager la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Qu'est-ce que le PLU ?

Un projet politique prospectif : quel avenir pour le territoire communal à horizon + 10 ans ?

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) est un document de planification territoriale qui définira, pour une période de 10 ans à 15 ans, les grandes orientations de la politique locale d'urbanisme. Il anticipera l'évolution du territoire communal et les projets poursuivis.

A ce titre, la procédure de révision du PLU devra conduire à la définition d'un projet de territoire co-construit entre la commune, la communauté de communes et des partenaires institutionnels (représentants de l'État, Chambres consulaires, Région, Département, DREAL, etc.).

Un document réglementaire modernisé

Le PLU est également un document réglementaire et légal. Il définira le droit des sols et les règles de construction applicables sur le territoire pour les permis de construire, les déclarations préalables, les permis d'aménager, etc.

Ainsi, à terme, le PLU se substituera au document d'urbanisme en vigueur. Il garantira l'application de règles équitables pour l'ensemble des habitants du territoire communal au travers d'un dispositif modernisé, plus accessible et répondant aux nouvelles exigences des législations (Grenelle 2, ALUR, ELAN, Climat et Résilience).

Comment se déroulera la procédure de révision du PLU ?

La procédure de révision du PLU se déroulera sur environ 2 à 3 ans, comprenant :

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) est un document de planification territoriale qui définira, pour une période de 10 ans à 15 ans, les grandes orientations de la politique locale d'urbanisme. Il anticipera l'évolution du territoire communal et les projets poursuivis.

- Une **phase technique** avec :
 - La réalisation d'un diagnostic territorial.
 - La définition d'un projet de territoire partagé, co-construit avec la communauté de communes et les partenaires institutionnels. Ce projet sera exprimé dans un document central : le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (le PADD).
 - L'élaboration d'un dispositif réglementaire opposable : le zonage, le règlement et les orientations d'aménagement.
- Une **phase de validation** administrative comprenant notamment la tenue d'une enquête publique.

Quelques événements marquants

Le 16 juin 2022 s'est tenue la réunion de lancement de la procédure.

Avancée du projet de PLU

Diagnostic territorial

Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

Dispositif réglementaire (Zonage, règlement et OAP)

Phase administrative

Enquête publique



Le contenu du dossier PLU

LE DOSSIER PLU

RAPPORT DE PRÉSENTATION

DIAGNOSTIC TERRITORIAL

JUSTIFICATIONS DES CHOIX RETENUS

ÉVALUATION DES INCIDENCES ET PRISE EN COMPTE DE L'ENVIRONNEMENT

Comment fonctionne le territoire ?

Quels sont ses enjeux ?

Pourquoi la politique d'urbanisme est organisée ainsi ?

PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES

Quels sont les objectifs de la politique d'urbanisme ?

ZONAGE ET RÈGLEMENT

ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

Où puis-je construire ?

Quoi et comment ?

Quelles sont les modalités d'aménagement à mettre en œuvre sur un secteur à enjeux ?

ANNEXES

Quels éléments s'appliquent concomitamment au PLU ?

Pour assister les élus communaux dans la réalisation de leur PLU, le bureau d'études Karthéo urbanisme, basé à Toulouse, a été sélectionné.

Tous concernés !

Le PLU définit une vision et une ambition pour le devenir du territoire mais aussi les droits et obligations des particuliers et professionnels pour tout projet de construction ou de travaux. C'est pourquoi tous les habitants et les acteurs socio-économiques sont concernés et doivent être informés et impliqués dans la réflexion. La concertation avec les administrés sera permanente tout au long de l'élaboration du document et passera notamment par :

Des mesures d'information : Par la mise en place d'une exposition évolutive en mairie et la publication d'articles dans la presse et le bulletin communal.

Des moments d'échanges : Par l'animation de réunions publiques et d'une réunion spécifique au monde agricole.

Des mesures de participation : Par la mise en place d'une boîte à idées et d'un cahier de concertation disponibles en mairie permettant de recueillir les avis, projets, demandes.

PARTICIPEZ À LA DÉMARCHE !

Afin de partager le travail réalisé sur le PLU, une réunion publique sera organisée courant février 2023. Une boîte à idées et un cahier de concertation sont à votre disposition en mairie, pour recueillir vos avis et vos attentes pour améliorer votre cadre de vie.